

Les professionnels de santé et l'hôpital
se mobilisent ensemble pour leurs patients

CRITÈRES MEDICAUX ?

- Soins palliatifs
- Traitement antalgique : I.V, sous-cutané,
- Traitement intraveineux : ATB, autres
- Nutrition : I.V., GEP, SN
- Administration de chimiothérapie (hématologie)
- Surveillance de chimiothérapies
- Surveillance de radiothérapie
- Surveillance d'aplasie
- Pansements complexes
- Thérapie à pression négative
- Stomie compliquée
- Surveillance après intervention chirurgicale
- Rééducation orthopédique (5x par semaine)
- Rééducation neurologique (5x par semaine)
- Oxygénothérapie ou VNI*
- Suivi psychologique ou social*
- Soins de nursing*
- Rééducation orthopédique (3 fois / semaine)*
- Rééducation neurologique (3 fois /semaine)*

* : Si plusieurs critères, HAD possible, voir avec l'HAD



L'hospitalisation à domicile est une demande croissante des patients. Elle permet pour un même patient une synergie entre la médecine de ville et la médecine hospitalière.

L'HAD se distingue des soins infirmiers par la complexité et la technicité des soins. Elle est soumise aux mêmes obligations que les établissements de santé : qualité sécurité des soins, permanence à H24. Elle est soumise aussi à la certification.

La démarche s'appuie sur les professionnels de santé libéraux habituels du patient, avec l'appui des médecins hospitaliers.

POUR ÊTRE CERTAIN QUE VOTRE PATIENT RELÈVE DE L'HAD, APPELER :
l'HAD au 03 29 41 24 10.

▲ Sandrine BOULAY :

Médecin coordonnateur de l'HAD sur la vallée
Déodatienne au 06 81 62 42 37

▲ Frédéric CUNAT :

Médecin coordonnateur HAD sur la vallée
de Remiremont au 03 29 52 41 24 10

▲ Consulter le site Internet dédié

